

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 111

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Faire croire aux Français que l'on pourra reculer l'âge légal de départ en retraite est un mensonge. Qui paiera ? Les retraites diminueront ou bien les charges des entreprises augmenteront. Dans les deux cas, notre modèle social en pâtira.